

Sous-section 5102 - Cardiologie

Recommandations pour les candidats aux concours de recrutement

RECOMMANDATIONS A L'INTENTION DES CANDIDATS AU CONCOURS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITES - PRATICIEN HOSPITALIER EN CARDIOLOGIE

Le but de ce document est :

- De préciser les modalités du déroulement du concours.
- D'indiquer les principaux éléments intervenant dans la décision du Jury de la sous-section de cardiologie du CNU pour l'inscription sur la liste d'aptitudes.
- De faire connaître aux candidats les modalités souhaitées de présentation de leurs titres et de leurs travaux, de façon à pouvoir en réaliser une évaluation précise.

I – L'ORGANISATION DU CONCOURS :

Le Jury apprécie les titres universitaires, les travaux de recherche et d'expertise, les fonctions enseignantes et hospitalières de chaque candidat. Celui-ci rédige un exposé de ses titres et travaux accompagné de toutes pièces justificatives, et en fait parvenir un exemplaire à chaque membre du jury.

Quelques semaines avant le jour du concours, le président de la sous-section du CNU désigne pour chaque candidat deux rapporteurs qui déposent chacun un rapport écrit. Ce rapport est communiqué le jour du concours aux autres membres du Jury, puis à la direction des personnels enseignants du Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche.

Avant la rédaction de ce rapport, les rapporteurs s'entretiennent personnellement avec le candidat et évaluent ses activités de soins, d'enseignement et de recherche, ainsi que ses projets dans chacune de ces activités.

Le jour du concours, chaque candidat dispose de 15 minutes pour exposer devant le jury un résumé de son curriculum vitae et pour préciser ses projets dans le domaine des soins, de l'enseignement et de la recherche. Puis, il dispose d'un temps de préparation de 20 minutes dans un local isolé avant de revenir devant le jury pour exposer sa leçon. Cet exposé oral de 20 minutes, sans autre support audiovisuel qu'un tableau traité, après tirage au sort, d'un des deux sujets préalablement choisis par le jury : soit une leçon destinée à des étudiants du DES de pathologie cardio-vasculaire, soit un cours destiné aux étudiants en médecine du 2^{ème} cycle. Aucun document n'est autorisé pour la préparation de la leçon. Aucune question n'est posée par le jury après l'exposé du candidat.

II - ELEMENTS INTERVENANT DANS LA DECISION DU JURY :

2.1. Activités de soins :

Sont pris en considération :

- La durée et le type des services cliniques accomplis et la capacité à animer une équipe clinique.
- Le type et la fréquence des gardes et astreintes assurées.
- Le nombre et le type de consultations hospitalières.
- L'acquisition de techniques diagnostiques et / ou thérapeutiques spécialisées.

Cette activité sera replacée dans le contexte de celle du service de cardiologie où le candidat est ou sera inséré. Il est demandé une expérience clinique confirmée dans le domaine de la cardiologie.

2.2. Activités pédagogiques :

Sont pris en considération :

- La participation effective à l'enseignement du 1^{er} et du 2^{ème} cycle des études médicales, du 3^{ème} cycle des études médicales (internes DES, diplôme d'université, diplôme inter-universitaire ...) et à la formation pratique des étudiants hospitaliers et des futurs spécialistes.
- La participation à l'enseignement postuniversitaire.
- La participation à des enseignements d'écoles doctorales (maîtrise, DEA).
- Le suivi de sessions de formation à la pédagogie ou la possession d'un diplôme universitaire de pédagogie sont appréciés.
- L'engagement dans des actions d'amélioration pédagogique au sein du CHU et les projets pédagogiques du candidat.
- La publication d'articles didactiques dans des revues de large diffusion, de cours polycopiés, de CD Rom à visée pédagogique.
- Les qualités pédagogiques du candidat auront aussi été appréciées au cours d'exposés faits lors de réunions locales, régionales, nationales ou internationales.

2.3. Activités de recherche :

Sont prises en compte les activités de recherche clinique, expérimentale et / ou fondamentale.

Elles sont appréciées sur les éléments suivants :

- La capacité à animer une équipe de recherche, ainsi que la direction de thèses de médecine, de mémoires de DEA, de thèses d'université.
- L'activité au sein d'une équipe de recherche labellisée (INSERM, CNRS, Université).
- La conception et la gestion de protocoles de recherche clinique.
- La participation à des études ou essais multicentriques.
- L'obligation de mobilité réglementairement requise à compter du 1^{er} mai 2004 stipule que le candidat doit avoir exercé pendant un an au moins des activités de soins, d'enseignement ou de recherche en France ou à l'étranger, en dehors du CHU où il est affecté. Ce point est donc particulièrement apprécié, en particulier les séjours à l'étranger.
- La notoriété du candidat avec par exemple le relevé des conférences sur invitation et celui des communications orales ou affichées dans des congrès nationaux ou internationaux.
- La capacité à communiquer oralement en anglais à l'occasion de congrès ou de réunions scientifiques internationales.
- L'attribution de contrats de recherche et / ou le dépôt de brevet.

- A partir du concours 2012, les publications sont appréciées selon un barème défini par le Jury comportant au moins six publications originales en premier, en deuxième ou en dernier auteur dans des revues à impact factor ≥ 3 (dont une à impact Factor >9). A cela s'ajoutent, 2 publications au même rang dans « Archives of Cardiovascular Diseases »

- Les publications présentées sous forme de « lettre », de cas clinique (case report, images in cardiology) ou d'éditorial doivent être spécifiées .

- Enfin, les indices d'activités bibliométriques doivent être précisés selon les scores SIGAPS et l'H-index INSERM

- La soutenance d'une thèse d'université (Doctorat d'Etat) est hautement appréciée.
- L'aptitude à la communication scientifique sera jugée le jour du concours par l'exposé du candidat sur ses travaux et projets de recherche qui complètera le jugement porté sur ses communications orales antérieures, en particulier dans le cadre de la société française de cardiologie.

2.4. Services rendus – responsabilités collectives :

Il est tenu compte de la participation du candidat à des activités administratives ou d'intérêt collectif dans le CHU ou au sein de la discipline (CME, CCM, conseil de faculté ou d'université, CCPPRB, conseil scientifique, fonctions éditoriales, ...).

2.5. La majorité de ces recommandations et en particulier le nombre et le niveau des publications scientifiques (cf 2.3. et 3.5) apparaissent comme conditions nécessaires mais en rien suffisantes. Le jury reste souverain dans ses appréciations.

Une insuffisance grave dans un domaine ne peut pas être compensée par une appréciation très positive dans un autre. Toutefois, il est légitime qu'un candidat ait été amené à privilégier une activité universitaire, l'enseignement ou la recherche et il sera donc tenu compte de cette orientation personnelle.

III – RECOMMANDATIONS POUR LA REDACTION DU DOCUMENT PRESENTANT LES TITRES ET TRAVAUX :

La position de professeur des universités – praticien hospitalier implique une triple activité dans le domaine de l'enseignement, des soins et de la recherche. Cette triple valence doit être clairement mise en exergue lors de la présentation de l'épreuve de titres et travaux.

Les candidats s'efforcent de suivre le plan suivant :

3.1. La présentation personnelle :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, situation familiale.
- Il doit également être mentionné l'année et la série du baccalauréat, ainsi que l'obtention éventuelle d'une mention.
- Le candidat mentionne la période pendant laquelle il a effectué ses études de médecine et dans quelle université. Toutes les distinctions ou prix au cours du cursus des études médicales méritent d'être signalées.

3.2. Les titres et diplômes universitaires :

- Date du diplôme de Docteur en Médecine avec mention éventuelle.
- Date du Diplôme d'Etudes Approfondies avec mention éventuelle, nom du Directeur de l'enseignement et sujet du mémoire.
- Date de l'Habilitation à Diriger des Recherches, et composition du jury.
- Le candidat mentionne s'il est titulaire d'autres diplômes ou titres universitaires : diplôme d'université, diplôme inter-universitaire, doctorat d'état, doctorat es sciences.

3.3. Les titres hospitaliers :

- La mention de la date et du lieu de passage de l'internat.
- La liste des services fréquentés durant les années d'internat.
- La date de nomination comme Chef de Clinique Assistant, le(s) service(s) fréquenté(s) et la durée de cette période.
- La date d'admission éventuelle au concours de praticien hospitalier (PH), de praticien hospitalier

universitaire (PHU) ou de Maître de conférences des Universités – praticien hospitalier (MCU-PH).

- La date, la durée, le service ou laboratoire d'accueil et la thématique de travail dans un laboratoire français ou étranger différent de la faculté de médecine du candidat, dans le cadre de la mobilité.

3.4. Présentation des trois valences caractéristiques de la position de PU-PH :

Après cette liste chronologique des différentes étapes de la carrière universitaire et hospitalière du candidat, sont présentés :

- Le service dans lequel le candidat a développé sa triple activité d'enseignement, de soins et de recherche : nombre de lits, nombre de collaborateurs temps plein et temps partiel, structure du service, connexion avec d'autres services de l'Hôpital, ...
- Présentation des activités d'enseignement, des activités de soins et des activités de recherche, selon les éléments suscités intervenant dans la décision du jury.

3.5. Recommandations pour la présentation de la liste des publications scientifiques, en respectant la classification en quatre parties :

- Publications scientifiques originales dans des revues internationales à comité de lecture accompagnées d'un tableau récapitulatif selon le modèle ci-joint précisant le nom de la revue, son facteur d'impact le plus récent et la position du candidat dans la liste des auteurs.
- Publications dans les Archives des Maladies du Cœur et des Vaisseaux en respectant cette même présentation.
- Publications dans d'autres revues de langue française avec ou sans comité de lecture.
- Publications didactiques et chapitres d'ouvrage.
- Communications (orales ou affichées) dans des congrès internationaux et nationaux.
- Communications sur invitation.

Les publications scientifiques seront présentées par ordre chronologique en indiquant la totalité des auteurs signataires et en faisant apparaître nettement le nom du candidat (corps de police en gras ou nom souligné).

Les publications à caractère didactique servent à l'évaluation de l'activité pédagogique. Elles sont également présentées par ordre chronologique.

Les communications orales ou affichées servent à l'évaluation de l'aptitude à la communication scientifique et de la notoriété du candidat. Elles doivent être présentées par ordre chronologique en soulignant le nom du présentateur (et non celui du candidat, sauf s'il est le présentateur) et en indiquant entre parenthèses CO pour communication orale et PO pour poster ou communication affichés.

3.6. Enfin, le candidat indique dans la dernière partie de ce document ses principaux projets et les grandes orientations qu'il propose de développer dans le domaine des soins, de l'enseignement et de la recherche.